



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 27 janvier 2025

Faits saillants

- La Suisse s'interroge sur l'avenir de la taxation minimale mondiale des multinationales suite aux propos du Président D. Trump suggérant sa non-application
- Le Conseil fédéral lance la procédure de consultation relative au programme d'économies budgétaires à moyen terme
- Excédent commercial record en 2024 à 68 Mds CHF

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 30/01	Var. vs 23/01
EUR/CHF	0,9447	- 0,0 %
USD/CHF	0,9077	+ 0,1 %
SMI	12 605	+ 2,8 %
Taux 10a	0,424 %	+ 2 pb

Guerre en Ukraine

Reconstruction : Le Conseil fédéral a approuvé le 29 janvier un mandat de négociation pour conclure un traité avec l'Ukraine, visant à renforcer la coopération avec le secteur privé suisse dans le cadre de la reconstruction du pays. Un mémorandum d'entente avait déjà été signé le 23 janvier lors du Forum économique mondial de Davos afin d'associer davantage les entreprises suisses déjà présentes en Ukraine; le traité, de durée limitée et soumis à référendum, permettra d'élargir cette coopération aux entreprises suisses non encore implantées en Ukraine. La prochaine étape consiste à consulter les Commissions de politique extérieure du Parlement au sujet du mandat.

Macroéconomie

Imposition OCDE : Le Conseiller fédéral à l'économie, Guy Parmelin, a fait part cette semaine des réflexions à conduire s'agissant de l'application de l'impôt minimum mondial de 15 % sur les bénéficiaires des multinationales, porté par l'OCDE, alors que l'avenir de cette taxation minimale se retrouve questionné par la déclaration du Président américain, selon laquelle son pays n'était pas engagé par les accords de l'OCDE non ratifiés par le Congrès. Le Conseiller fédéral à l'économie a ainsi appelé à « ne pas être naïf » en s'assurant du respect des règles du jeu pour tous. Dans le cas contraire, le Conseil fédéral discuterait également des conséquences pour la Suisse. Alors qu'elle dispose encore à ce jour d'un avantage comparatif s'agissant de la fiscalité des entreprises, le taux d'imposition moyen sur les sociétés étant de 14,6 %, la Suisse s'est engagée à assurer une entrée en vigueur de l'impôt domestique minimal des multinationales à 15 % dès 2024, puis de l'impôt complémentaire international (*Income Inclusion Rule, IIR*), le 1^{er} janvier 2025 (cf. [Veille économique](#)

[et financière du 30 août au 6 septembre 2024](#)). La Suisse avait cependant choisi de ne pas appliquer le troisième volet des règles de l'OCDE, l'*Under-Taxed Profit Rule* (UTPR), arguant de bases juridiques contestées et intégrant déjà le risque de sanctions de la part des États-Unis à l'égard des pays imposant cette taxe aux groupes américains.

Finances publiques : Comme prévu en septembre dernier (cf. [Veille économique et financière du 20 au 27 septembre 2024](#)), le Conseil fédéral a lancé le 29 janvier la procédure de consultation relative au programme d'allègement budgétaire 2027. Les mesures proposées dans ce programme permettront d'alléger les finances fédérales de 2,7 Mds CHF en 2027 et de 3,6 Mds CHF en 2028, et d'en rétablir ainsi l'équilibre conformément au mécanisme constitutionnel du frein à l'endettement. Pour mémoire, ce programme d'allègement avait été présenté, dans ses grandes lignes, en septembre afin de rétablir l'équilibre des finances publiques sur le moyen-terme dans un contexte de besoins de financement accrus attendus ces prochaines années (notamment avec l'accroissement des ressources budgétaires de l'armée et la contribution de la Confédération au financement de la 13^{ème} rente AVS). Malgré l'exécution de ce programme, la Confédération estime que ses dépenses continueront à moyen terme à croître de plus de 2% par an. Plus précisément, le programme comprend 59 mesures, dont 36 nécessitent une modification légale. Il se concentre, pour plus de 90%, sur les dépenses. Le Conseil fédéral décidera mi-février, au regard des dernières données actualisées sur l'exécution budgétaire, s'il convient d'anticiper certaines mesures dès 2026. La procédure de consultation dure jusqu'au 5 mai. Ses résultats serviront de base au message que le Conseil fédéral prévoit d'adopter à l'intention du Parlement en septembre 2025, en vue d'un examen lors de la session d'hiver 2025.

Commerce extérieur : Après s'être quelque peu replié en 2023, tant pour les importations que pour les exportations, le commerce extérieur a affiché pour l'année 2024 un niveau record en termes d'exportations, à 393 Mds CHF (+4,1% par rapport à 2023), portées par le secteur de la chimie-pharmacie. Les importations ont quant à elles reculé, à 325 Mds CHF, mais moins que l'année précédente (-1,1%). Au total, la balance commerciale a affiché en 2024 un point haut historique de 68 Mds CHF, loin devant le précédent record de 51 Mds enregistré en 2021.

Banque Nationale Suisse : Selon le président de la Banque Nationale Suisse (BNS), Martin Schlegel l'inflation devrait demeurer très faible cette année, proche de 0 en moyenne (prévision de la BNS à 0,3%), avec la possibilité d'afficher plusieurs mois en territoires négatifs. Selon lui, cela ne poserait pas de problème, dans la mesure où la politique monétaire de la Banque centrale vise une hausse des prix à la consommation à moyen terme. Il s'est en outre redit prêt à réintroduire des taux d'intérêt négatifs si cela s'avérait nécessaire. La prochaine réunion de politique monétaire est attendue pour le 20 mars et les analystes tablent sur une nouvelle baisse du taux directeur (après la baisse marquée de -0,5 pt en décembre, à 0,5%).

Négociations UE-Suisse : Le processus de consultation sur le paquet d'accords entre la Suisse et l'Union européenne, qui devra durer trois mois et dont le début est prévu avant la pause estivale, suscite déjà de vives critiques. L'UDC dénonce une consultation précipitée, arguant qu'elle ne permet pas un examen approfondi du projet. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) prévoit de répondre de manière collective en adoptant une position commune (déterminée à partir de l'accord de 18 cantons sur 26), bien que certains cantons, notamment ceux plus critiques envers l'UE comme ceux de Suisse centrale, prévoient de se dissocier et de faire valoir leurs avis de façon individuelle. Si la CdC insiste sur la nécessité d'une position unifiée pour défendre efficacement les intérêts des cantons, des divergences se font jour, surtout sur des questions sensibles comme le référendum obligatoire ou facultatif pour l'approbation du paquet d'accords. Les gouvernements cantonaux devront décider s'ils soutiendront cette approche collective ou s'ils choisiront d'adopter une position indépendante, ce qui pourrait compliquer les discussions avec le Conseil fédéral.

Secteur financier

Equivalence boursière : Le Conseil fédéral a décidé le 29 janvier de lever la mesure de protection de l'infrastructure boursière suisse à l'égard de l'UE à compter du 1^{er} mai 2025. Mise en place en 2019 en réponse à la non-reconduction de l'équivalence boursière par l'UE, cette mesure n'est plus nécessaire depuis que l'UE a modifié ses bases juridiques et levé les restrictions relatives à la négociation de titres suisses dans l'UE au printemps 2024. Cette décision vise en outre, dans certains cas, à éviter des effets négatifs pour les entreprises suisses, notamment dans le cadre de fusions avec des sociétés européennes.

Secteurs non financiers

Environnement : Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire pour un fonds climat, déposée en février 2024 par le Parti socialiste et les Vert-e-s. Cette initiative propose de créer un fonds financé par la Confédération pour soutenir des projets en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de décarbonation, alimenté par 0,5 à 1 % du PIB annuel. Toutefois, le Conseil fédéral a estimé que la Suisse disposait déjà de mesures suffisantes pour atteindre la neutralité climatique, notamment à travers la loi sur le climat, la révision de la loi sur le CO2 et la loi sur l'énergie, ainsi que des investissements publics de plus de 2 Mds CHF par an dans le climat et l'énergie. D'après lui, le fonds proposé aurait été trop centré sur des subventions fédérales, au risque de le rendre inefficace, contrevenir au principe du pollueur-payeur et concurrencer les investissements privés. De plus, l'initiative demandait à ce que les dépenses climatiques échappent au frein à l'endettement, ce qui aurait pu alourdir la dette de la Confédération. Le Conseil fédéral a en revanche adopté de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour la Suisse, conformément à l'Accord de Paris. D'ici 2035, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions d'au moins 65 % par rapport à 1990 et atteindre une réduction moyenne de 59 % entre 2031 et 2035. Ces objectifs s'intègrent dans la trajectoire définie par la loi sur le climat et l'innovation (LCI) et visent à respecter les recommandations du GIEC.

Informatique : Alors que les États-Unis ont imposé des restrictions sur l'exportation de puces électroniques avancées, cruciales pour l'intelligence artificielle (IA), la Suisse n'a pas été incluse dans la liste des pays bénéficiant d'un accès illimité à ces technologies. Ces restrictions, qui entrent en vigueur en 2025, sont préoccupantes pour la Suisse, car les puces (provenant en particulier de Nvidia) sont nécessaires pour conduire des projets de recherche en IA dans des institutions comme l'EPFL, et l'EPFZ ou pour le superordinateur Alps. Si cette décision ne pouvait être renversée par les discussions en cours entre les autorités suisses et américaines, elle impacterait alors grandement l'innovation et la compétitivité du pays.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.